



Rapport
financier
2022



Table des matières

2

**Aperçu financier et revue financière
des états financiers consolidés (non audités)**

11

**Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation
de l'information financière**

12

Rapport des auditeurs indépendants

15

États financiers consolidés

- 15 État consolidé des résultats
- 16 Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales
- 17 Excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales
- 18 État consolidé de la situation financière
- 19 État consolidé de la variation de la dette nette
- 20 État consolidé des flux de trésorerie
- 21 Charges consolidées par objet
- 22 Notes complémentaires
- 45 Tableaux complémentaires
 - Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé
 - Tableau 2 – Endettement total net à long terme consolidé

Aperçu financier et revue financière des états financiers consolidés (non audités)

La revue financière des états financiers consolidés doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de la STM et les notes afférentes.

La STM tient à mentionner que cette revue contient des énoncés basés sur des estimations et des hypothèses.

Les renseignements contenus dans cette revue tiennent compte des événements survenus jusqu'à la date de publication du présent rapport annuel.

Aperçu financier consolidé de la STM (non audité)

(en milliers de dollars)

	2022	2021
RÉSULTATS		
Revenus de fonctionnement	1 625 237	1 569 193
Revenus d'investissement	783 142	1 015 438
Charges	1 929 521	1 828 803
Excédent de l'exercice	478 858	755 828
SITUATION FINANCIÈRE		
Actifs financiers	5 031 047	4 078 090
Passifs	7 125 336	6 105 113
Dette nette	(2 094 289)	(2 027 023)
Actifs non financiers	8 637 114	8 090 990
Excédent accumulé	6 542 825	6 063 967
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	1 612 436	744 698
Activités d'investissement en immobilisations	(887 055)	(1 247 989)
Activités de placement	(26 773)	12 125
Activités de financement	73 624	418 094
Trésorerie	1 036 612	264 380
INFORMATIONS À DES FINS FISCALES		
Excédent (déficit) d'investissement	78 875	(167 174)
Endettement total net à long terme	1 966 962	2 018 036
INFORMATIONS ADDITIONNELLES		
Acquisitions d'immobilisations	942 097	1 452 658
Émission de dette à long terme	582 825	677 150
Taux d'intérêt moyen sur les emprunts temporaires	4,39 %	0,27 %
Taux d'intérêt moyen sur la dette à long terme	2,91 %	2,75 %

Revue financière

Les informations financières présentées ci-dessous sous la dénomination « Résultats d'exploitation à des fins fiscales consolidés » proviennent de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé. Elles sont regroupées de façon à inclure dans les revenus et les charges les éléments de conciliation à des fins fiscales afin d'en faciliter sa compréhension.

ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS

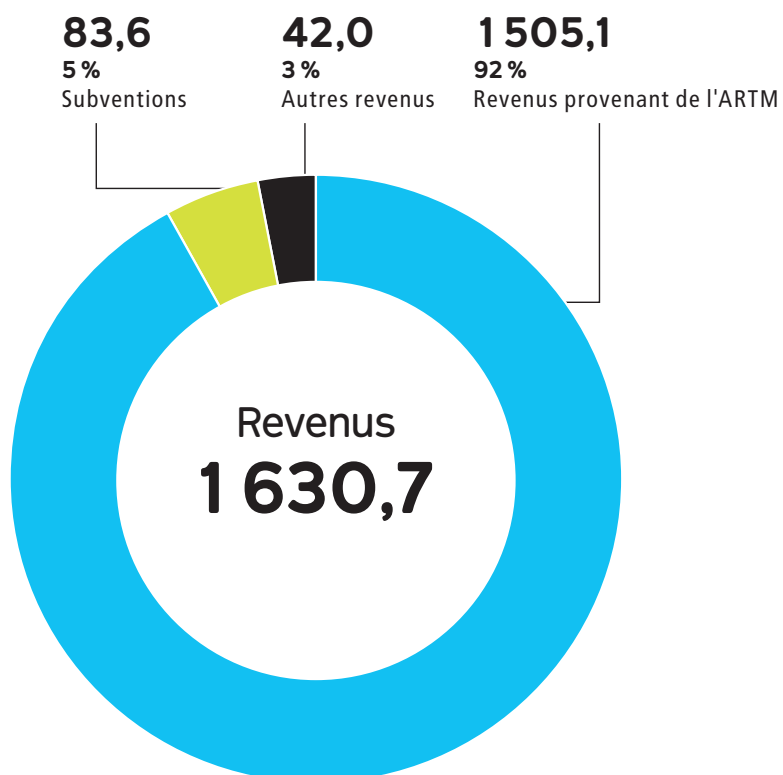
(en milliers de dollars)

	Budget	2022	2021
REVENUS			
Revenus provenant de l'ARTM	1 495 950	1 505 100	1 460 126
Subventions	96 317	83 638	67 171
Autres revenus	37 138	42 002	34 334
Nouvelles sources de revenus à identifier	43 000	-	-
	1 672 405	1 630 740	1 561 631
CHARGES			
Rémunération	806 544	770 604	770 694
Charges sociales	269 378	268 479	257 048
Transport et communication	144 919	131 897	116 866
Honoraires professionnels	13 098	20 115	21 302
Achats de services techniques	39 215	48 348	51 793
Location	15 160	16 144	17 886
Entretien et réparation	30 304	19 411	17 772
Fourniture de services publics	291	260	275
Autres biens non durables	102 203	118 779	94 793
Frais de financement à court terme	1 176	615	3 058
Intérêts et frais de financement à la charge de :			
la Société	153 800	156 085	141 438
du gouvernement du Québec	96 317	78 552	67 482
Affectations au fonds d'immobilisations	-	1 451	1 224
	1 672 405	1 630 740	1 561 631
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

La STM a entamé l'année 2022 avec un budget équilibré de 1,6 G\$. Au 31 décembre 2022, les résultats financiers affichent un excédent de fonctionnement nul.

ANALYSE DES REVENUS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

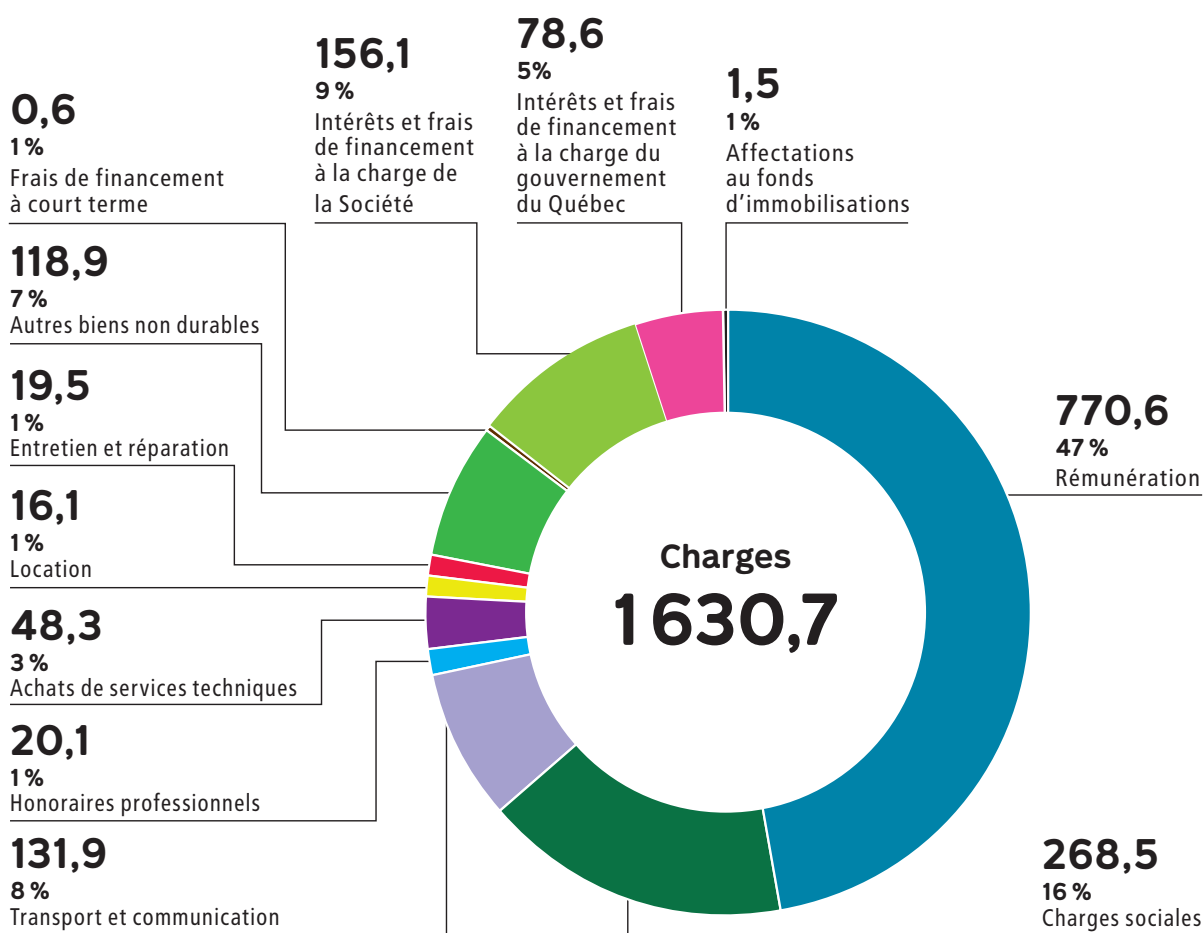
RÉPARTITION DES REVENUS D'EXPLOITATION (EN MILLIONS DE \$)



Depuis le 1^{er} juin 2017, date de la mise en place de la nouvelle gouvernance des transports dans la région métropolitaine, la quasi-totalité des revenus de la STM provient de l'ARTM. Les autres sources de revenus proviennent des subventions relatives aux intérêts versés sur les dettes à long terme contractées pour financer les immobilisations ainsi que des autres revenus dont la publicité découlant d'ententes conclues par sa filiale Transgesco avec différents partenaires du secteur privé.

ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES (EN MILLIONS DE \$)



La distribution globale des charges d'exploitation s'apparente à celle des exercices financiers précédents. La rémunération constitue une part importante de dépenses opérationnelles de la Société. Elle s'avère nécessaire au maintien de l'offre de service, en plus de devoir tenir compte des indexations salariales établies aux conventions collectives. Par ailleurs, on observe une légère augmentation des coûts de transport et communication en raison de la hausse tarifaire relative aux taximètres et de la renégociation de contrat avec nos fournisseurs de taxi. À titre fournisseur de services essentiels, la STM maintient son engagement à livrer une offre de services à l'ensemble de ses usagers.

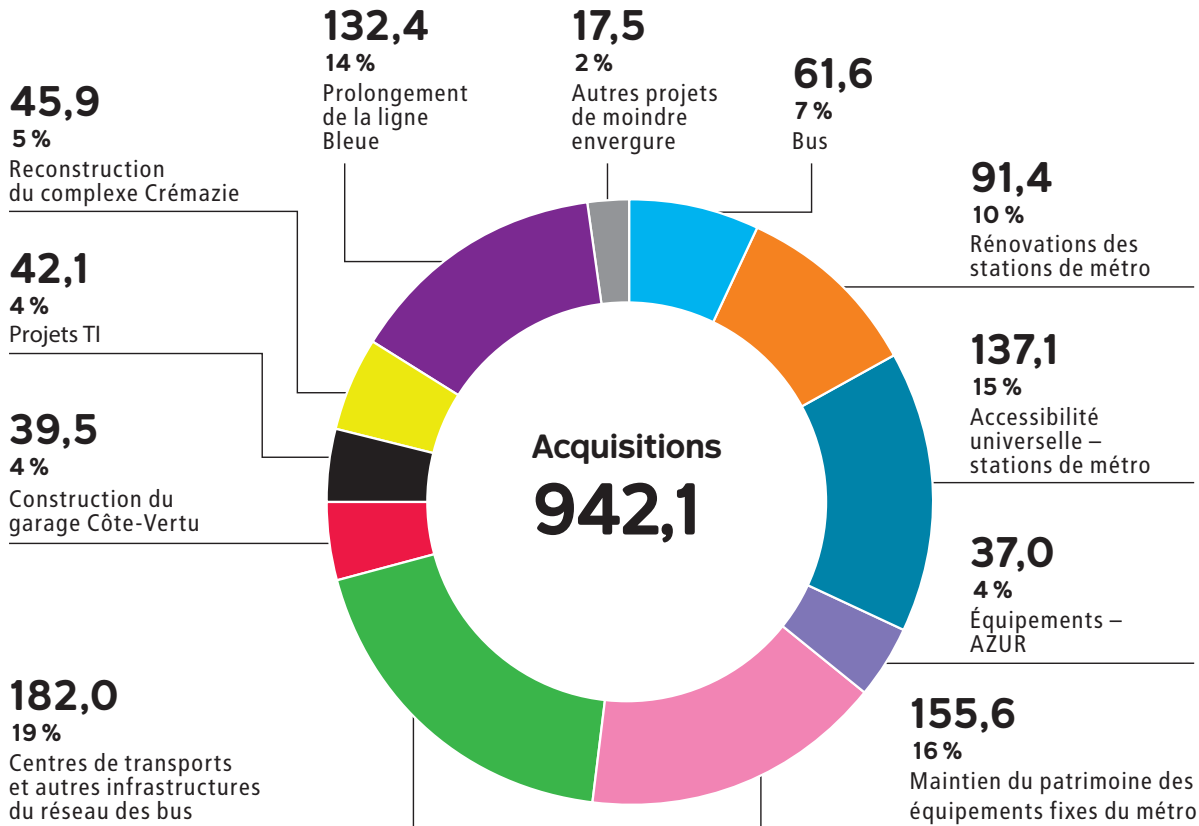
La proportion notable des intérêts et frais de financement est tributaire de l'accroissement de la dette à long terme requise pour financer les acquisitions d'immobilisations dans le cadre de divers projets.

ANALYSE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DU FINANCEMENT

Acquisition d'immobilisations

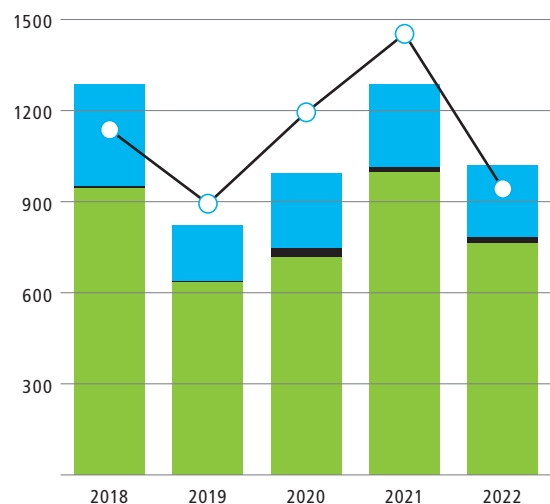
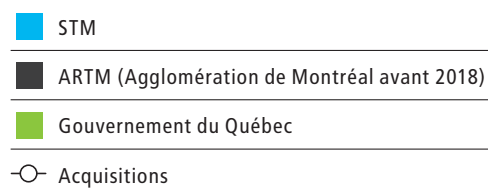
Durant l'exercice financier 2022, nous avons poursuivi nos efforts relatifs aux programmes de rénovation des stations de métro, de maintien du patrimoine des équipements fixes et de l'accessibilité universelle. Nous avons également procédé à l'acquisition de plusieurs terrains et immeubles dans le cadre du projet Prolongement de la ligne Bleue. De plus, le programme d'électrification de nos centres de transport est en cours de réalisation ainsi que la construction du centre de transport Bellechasse.

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)



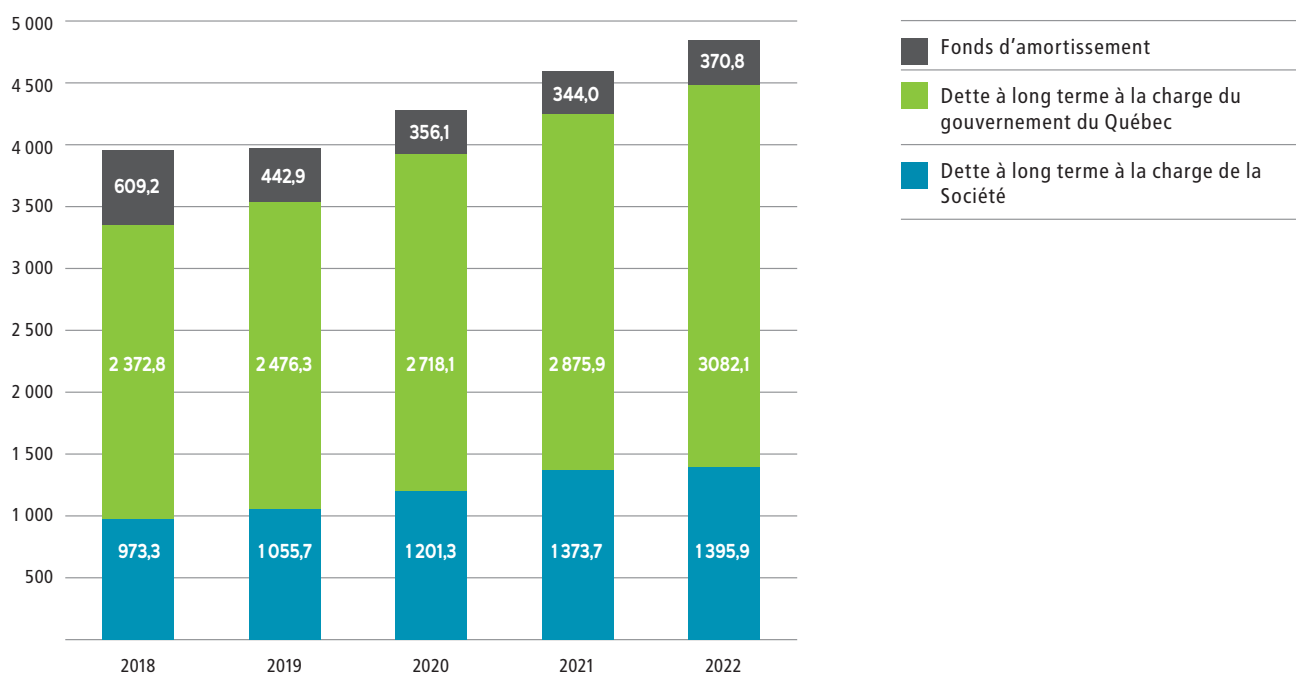
FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)

La principale source de financement des immobilisations provient des revenus d'investissement qui sont constitués des subventions du gouvernement du Québec découlant des programmes d'aide gouvernementale relatifs aux immobilisations dont les plus importants sont la SOFIL, le PAFFITC, le PAGITC et le PAGTCP. Les autres sources de financement proviennent de la STM, soit les émissions de dette à long terme non subventionnées et le budget de fonctionnement (affectations aux activités d'investissement).



FINANCEMENT

DETTE À LONG TERME (EN MILLIONS DE \$)

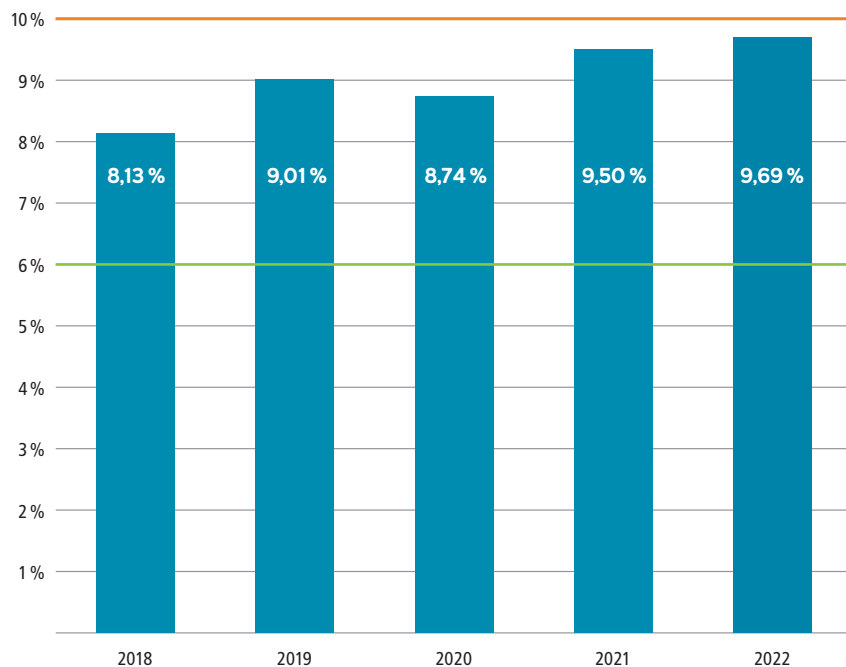


Tel que mentionné précédemment, la Société finance la majeure partie de ses immobilisations par l'émission de dettes à long terme. Les remboursements (capital et intérêts) sont subventionnés selon les modalités des programmes d'aide du gouvernement du Québec.

Le fonds d'amortissement a été mis en place afin de permettre à la Société d'accumuler les contributions annuelles nécessaires au remboursement de chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an.

FINANCEMENT (suite)

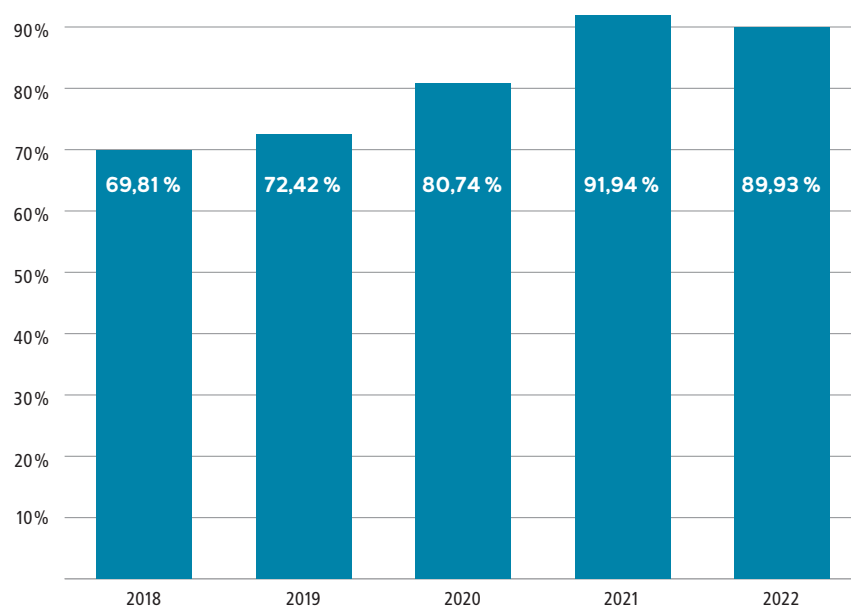
RATIO DU SERVICE DE DETTE NET



Le ratio du service de dette net représente la part des charges d'exploitation nettes qui est consacrée au service de dette net. Depuis quelques années, il se maintient dans la zone de confort, qui se situe entre 6 % et 10 %. Le niveau actuel du ratio est bien en deçà du seuil critique de 16 % que s'est fixé la Société et démontre que la proportion des dépenses consacrées au service de dette net est raisonnable.

FINANCEMENT (suite)

RATIO D'ENDETTEMENT NET



Le ratio d'endettement net représente la proportion de la dette à long terme à la charge de la Société par rapport aux revenus annuels nets. La directive sectorielle de la dette établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la STM relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le ratio sous le seuil critique de 100 %. L'analyse des données permet de constater que pour l'exercice 2022, ce ratio atteint 89,93 %, soit 10,07 % au-dessous de la limite fixée de 100 %.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

En vertu des articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 inclus dans le rapport financier annuel de la Société de transport de Montréal ont été déposés par la trésorière qui en atteste la véracité, lors de la séance du conseil d'administration du 5 avril 2023.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société. La direction s'est également assurée de la concordance entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport annuel.

Les états financiers consolidés contiennent certains montants fondés sur l'utilisation du jugement professionnel, d'estimations et dont la présentation découle d'une appréciation de leur importance relative. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société.

La directrice générale et la trésorière attestent que la direction maintient des systèmes de contrôle internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés publiés donnent une image fidèle de la Société et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

C'est principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances, composé de membres du conseil d'administration et de membres externes, que le conseil d'administration exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés inclus dans le rapport annuel. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés dressés par la trésorière et en recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été audités conjointement par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et la vérificatrice générale de la Ville de Montréal.



Marie-Claude Léonard

Directrice générale



Julie Deschênes, CPA

Trésorière et directrice exécutive

Finances, approvisionnement, affaires juridiques,
normes et conformité et trésorerie

Rapport des auditeurs indépendants



Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de transport de Montréal (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et les tableaux complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Société inclut dans ses états financiers certaines informations financières établies à des fins fiscales. Ces informations sont présentées dans l'état de l'excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales, l'état de l'excédent d'investissement consolidé à des fins fiscales, le « Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé » et dans le « Tableau 2 – Endettement total net à long terme consolidé ». La direction a choisi de présenter ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point

Nous avons également émis un rapport des auditeurs indépendants comportant une opinion non modifiée signé en date du 5 avril 2023 relativement aux états financiers de la Société dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel et le Rapport financier consolidé du MAMH, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport annuel et le Rapport financier consolidé du MAMH avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et les tableaux complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

¹ FCPA auditrice,
permis de comptabilité publique no A113057

Michèle Galipeau FCPA auditrice

Vérificatrice générale de la Ville de Montréal
Michèle Galipeau, FCPA auditrice

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Notes	Budget (note 4)	Réalisations 2022	Réalisations 2021
REVENUS				
Fonctionnement				
Revenus provenant de l'ARTM		1 520 950	1 505 100	1 460 126
Subventions	3	98 349	83 638	67 171
Autres revenus	4	47 930	36 499	41 896
		1 667 229	1 625 237	1 569 193
Investissement				
Revenus provenant de l'ARTM		16 607	21 765	19 184
Subventions	3	842 397	761 377	996 254
		859 004	783 142	1 015 438
		2 526 233	2 408 379	2 584 631
CHARGES				
Service bus, métro et transport adapté		1 760 789	1 779 655	1 700 399
Intérêts et frais de financement	5	164 137	149 866	128 404
		1 924 926	1 929 521	1 828 803
Excédent de l'exercice		601 307	478 858	755 828
Excédent accumulé au début de l'exercice			6 063 967	5 308 139
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			6 542 825	6 063 967

Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Budget	Réalizations 2022	Réalizations 2021
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	601 307	478 858	755 828
Moins : revenus d'investissement	(859 004)	(783 142)	(1 015 438)
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(257 697)	(304 284)	(259 610)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Produit de cession	-	392	688
Amortissement	372 900	392 658	362 189
(Gain) perte sur cession	-	(367)	140
	372 900	392 683	363 017
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(360 648)	(327 635)	(359 042)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme	298 084	266 923	253 004
Financement à long terme des activités de fonctionnement	7 506	8 219	6 117
	(55 058)	(52 493)	(99 921)
Affectations			
Activités d'investissement	(24 000)	(7 139)	(10 394)
Fonds de roulement	5 600	-	-
Fonds d'immobilisations	-	(1 451)	(1 224)
Dépenses constatées à pourvoir	(3 650)	(543)	(3 993)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	(38 095)	(26 773)	12 125
	(60 145)	(35 906)	(3 486)
	257 697	304 284	259 610
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

Excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Notes	Budget	Réalisations 2022	Réalisations 2021
REVENUS D'INVESTISSEMENT		859 004	783 142	1 015 438
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Immobilisations				
Acquisitions	15	(1 115 153)	(942 097)	(1 452 658)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement		225 149	104 758	259 652
Affectations				
Activités de fonctionnement		24 000	7 139	10 394
Fonds de roulement		7 000	-	-
Fonds d'immobilisations		-	130 000	-
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés		-	(4 067)	-
		31 000	133 072	10 394
		(859 004)	(704 267)	(1 182 612)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales		-	78 875	(167 174)

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Notes	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	1 036 612	264 380
Placements du fonds d'amortissement	7	370 767	343 994
Compte à recevoir de l'ARTM		71 933	39 003
Subventions à recevoir	8	3 469 091	3 316 465
Autres débiteurs	9	82 644	114 248
		5 031 047	4 078 090
PASSIFS			
Emprunts temporaires	10	518 168	699 734
Créditeurs et frais courus	11	571 673	575 790
Revenus reportés	12	977 931	45 641
Dettes à long terme	13	4 848 790	4 593 600
Passif au titre des avantages sociaux futurs	14	208 774	190 348
		7 125 336	6 105 113
DETTE NETTE		(2 094 289)	(2 027 023)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	15	8 530 913	7 981 499
Stocks		76 170	66 980
Autres actifs non financiers	16	30 031	42 511
		8 637 114	8 090 990
EXCÉDENT ACCUMULÉ (Tableau 1)		6 542 825	6 063 967

Obligations contractuelles (note 19)

Droits contractuels (note 20)

Actifs éventuels (note 21)

Passifs éventuels (note 22)

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (note 23)

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Budget	2022	2021
Excédent de l'exercice	601 307	478 858	755 828
Variation des immobilisations			
Acquisitions	(1 115 153)	(942 097)	(1 452 658)
Produit de cession	-	392	688
Amortissement	372 900	392 658	362 189
(Gain) perte sur cession	-	(367)	140
	(742 253)	(549 414)	(1 089 641)
Variation des stocks	-	(9 190)	(4 210)
Variation des autres actifs non financiers	-	12 480	189 648
	-	3 290	185 438
Variation de la dette nette	(140 946)	(67 266)	(148 375)
Dette nette au début de l'exercice		(2 027 023)	(1 878 648)
Dette nette à la fin de l'exercice		(2 094 289)	(2 027 023)

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Note	2022	2021
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		478 858	755 828
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		392 658	362 189
(Gain) perte sur cession d'immobilisations		(367)	140
		871 149	1 118 157
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	17	741 287	(373 459)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		1 612 436	744 698
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisitions ^(a)		(905 199)	(1 448 332)
Produit de cession		392	688
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro		-	57 335
Variation des autres dépôts pour l'achat d'immobilisations		17 752	142 320
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		(887 055)	(1 247 989)
Activités de placement			
Acquisitions de placements du fonds d'amortissement		(60 773)	(66 500)
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement		34 000	78 625
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		(26 773)	12 125
Activités de financement			
Variation nette des emprunts temporaires		(181 566)	99 986
Émission de dette à long terme nette des refinancements de 412,4 M\$ (107,4 M\$ en 2021)		582 825	677 150
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements		(327 635)	(359 042)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		73 624	418 094
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		772 232	(73 072)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		264 380	337 452
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 036 612	264 380

Voir les renseignements complémentaires à la note 17.

^(a) Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2022 est établi à 310,1 M\$ (273,2 M\$ en 2021). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des créiteurs et frais courus ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Charges consolidées par objet

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Réalisations 2022	Réalisations 2021
Rémunération	770 604	770 694
Charges sociales	265 277	253 528
Biens et services	350 277	313 967
Intérêts et frais de financement		
Frais de financement à court terme	10 372	1 923
Intérêts sur la dette à long terme à la charge :		
de la Société	60 942	58 999
du gouvernement du Québec	78 552	67 482
	149 866	128 404
Amortissement des immobilisations	392 658	362 189
Autres	839	21
	1 929 521	1 828 803

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour mission de fournir à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après l'« ARTM ») des services de transport collectif visés par une entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3) et collabore, à sa demande, à la planification, à la coordination, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « NCCSP »).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés ligne par ligne regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99 %). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, la provision pour mauvaises créances, les passifs au titre des sites contaminés, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et du passif au titre des avantages sociaux futurs, les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice ainsi que la charge de CNEST.

c) Conversion des devises

Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

d) Constatation des revenus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Constatation des revenus (suite)

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Société considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les six mois suivant la date d'acquisition.

f) Placements du fonds d'amortissement

Les placements du fonds d'amortissement sont composés principalement d'obligations et de coupons d'obligations qui sont comptabilisés au coût amorti et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime à l'acquisition des placements est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance du placement auquel cet élément se rapporte.

g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2022, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 11 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 21,1 ans.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes : le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la Société au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

h) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

i) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Immeubles	20 et 40 ans
Infrastructures du métro	20 à 40 ans
Tunnels	100 ans
Infrastructures locales et régionales	10 à 40 ans
Matériel roulant – voitures de métro	40 et 60 ans
Matériel roulant – bus	5 et 16 ans
Matériel roulant – véhicules de service	5 à 25 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail
Équipements de bureau et logiciels	5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipements	15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les intérêts et frais de financement ne sont pas comptabilisés au coût des immobilisations.

Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

j) Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

l) Passif au titre des sites contaminés

La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés lorsque les cinq critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse cette norme, la Société est directement responsable ou elle accepte la responsabilité relative aux activités d'assainissement, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

m) Instruments financiers dérivés

La Société conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec des institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la Société documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par les NCCSP. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques. La Société s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La Société utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la Société comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

n) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

o) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

p) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état de l'excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales, l'état de l'excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 20 décembre 2021, ajustées conformément aux NCCSP.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

3. SUBVENTIONS

	2022	2021
Fonctionnement		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) ^(a)	69 599	54 796
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ^(b)	2 466	2 045
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) ^(c)	5 719	5 969
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) ^(d)	5 388	4 136
Autres	466	225
	83 638	67 171
Investissement		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) ^(a)	603 277	413 607
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ^(b)	186 996	270 426
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) ^(c)	(45 323)	24 451
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) ^(d)	10 609	274 452
Fonds Chantiers Canada (FCC) ^(e)	4 610	1 783
Décret Vendôme ^(f)	1 208	11 535
	761 377	996 254
	845 015	1 063 425

(a) Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)

En vertu du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes » du gouvernement du Québec et d'ententes particulières, la Société est admissible à des subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations incluant les intérêts des dettes à long terme afférentes aux projets d'immobilisations visant le maintien, l'amélioration, le développement ou l'électrification des réseaux de transport collectif notamment à l'achat de bus, à la construction d'immeubles, à la rénovation des stations de métro, à la rénovation et à l'acquisition de voitures de métro, au prolongement du réseau du métro et aux autres dépenses admissibles, à des taux variant entre 50 % et 100 %.

(b) Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)

En vertu des pouvoirs conférés à la SOFIL, la Société est admissible à une subvention sur les acquisitions d'immobilisations jugées admissibles par le gouvernement du Québec. À cette subvention s'ajoute une contribution de l'ARTM, portant ainsi la subvention totale en regard des acquisitions admissibles à 100 %. Les acquisitions dont la demande de subvention impliquait des sommes déjà disponibles ou réservées en date du 31 mars 2010 sont sujettes à une subvention au comptant de 84,5 % du gouvernement du Québec et de 15,5 % de l'ARTM (SOFIL-1). Quant aux acquisitions relatives à des projets approuvés à compter du 1er avril 2010, elles sont admissibles à une subvention au comptant ou sur service de dette de 85 % du gouvernement du Québec et de 15 % au comptant de l'ARTM (SOFIL-2 et SOFIL-3). Les acquisitions relatives à des projets approuvés à compter du 1er avril 2019 sont admissibles à une subvention au comptant ou sur service de dette de 90 % ou 95 % du gouvernement du Québec et de 5 % ou 10 % au comptant de l'ARTM (SOFIL-4).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

3. SUBVENTIONS (SUITE)

(c) Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)

Ce programme a pour objectif de soutenir les investissements visant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant la réalisation d'études en appui aux projets d'expansion de réseau dont la réalisation est planifiée à plus long terme. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants : autobus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux autobus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur, matériel roulant, équipements et infrastructures de métro, abribus et supports à vélo. En vertu de ce programme, le financement fédéral, versé au comptant, ne peut excéder la moitié (50 %) des dépenses admissibles et il s'ajoute aux sommes prévues par le gouvernement du Québec (40 %). Ce dernier assumera également, en sus de sa contribution, les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligations) attribuables à sa part des investissements. La balance des dépenses admissibles (10 %) est assumée par la Société.

(d) Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)

Ce programme a pour objectifs généraux l'amélioration et le développement des réseaux de transport collectif et le maintien des actifs de transport collectif. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants : matériel roulant, équipements ou infrastructures de métro, autobus, véhicules de service, garages, terminus, centres administratifs, stationnements, abribus, supports à vélos et abris à vélos fermés et à accès contrôlé (vélostations), mesures préférentielles pour autobus, systèmes de transport intelligents et infrastructures de transport actif améliorant l'accès des citoyennes et citoyens aux réseaux de transport collectif. Les acquisitions sont admissibles à des taux variant de 90 % à 100 %. En vertu de ce programme, le financement fédéral, versé au comptant, sera de 40 % pour un projet de développement et de 50 % pour un projet de maintien des actifs. Le gouvernement du Québec vient compléter le reste du financement admissible par une subvention sur service de dette. Les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligations) s'ajoutent à la part provinciale. La balance des dépenses admissibles est assumée par la Société.

(e) Fonds Chantiers Canada

Ce programme du gouvernement fédéral permet de réaliser des investissements dans les infrastructures publiques qui appartiennent aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrations municipales et, dans certains cas, au secteur privé ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. La contribution maximale fédérale peut représenter pour la Société jusqu'à un tiers du total des coûts admissibles.

(f) Décret Vendôme

Le 10 mars 2022, une convention d'aide financière a été signée par les parties visées par le pôle multimodal Vendôme et le CUSM à savoir la STM, le CUSM, le RTM et le MTQ. Cette convention vient préciser les conditions et les modalités de la subvention autorisée pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au CUSM en vertu du décret n° 208-2022 du 23 février 2022.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

4. AUTRES REVENUS

	2022	2021
Publicité	21 227	19 960
(Pertes) revenus du fonds d'amortissement	(5 111)	8 250
Frais administratifs sur vente de cartes OPUS	8 035	6 044
Autres	12 348	7 642
	36 499	41 896

Un reclassement des données budgétaires relatif à l'état consolidé des résultats a été apporté. Il consiste au retrait de la ligne « nouvelles sources de revenus à identifier » au montant de 43 M\$. Cette dernière a été répartie par l'augmentation des revenus de fonctionnement provenant de l'ARTM de 25 M\$ et par une diminution des charges de service bus, métro et transport adapté de 18 M\$.

5. INTÉRÊTS ET FRAIS DE FINANCEMENT

	2022	2021
Frais de financement à court terme	10 372	1 923
Intérêts sur la dette à long terme	139 494	126 481
	149 866	128 404

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2022	2021
Trésorerie	346 880	264 380
Équivalents de trésorerie	689 732	-
	1 036 612	264 380

Les équivalents de trésorerie sont constitués de certificats de placement garanti. Ils portent intérêt à des taux variant de 4,75 % à 5,25 % et viennent à échéance jusqu'en juin 2023 (aucun en 2021).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS DU FONDS D'AMORTISSEMENT

	2022	2021
Encaisse	24 481	1 000
Obligations et coupons d'obligations	344 295	341 177
Intérêts à recevoir	1 991	1 817
	370 767	343 994

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	2022		2021	
	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré
2024	-	-	27 976	2,23 %
2025	-	-	30 120	1,44 %
2026	20 427	1,39 %	26 947	1,36 %
2027	20 447	3,55 %	-	-
1 à 5 ans	40 874	2,47 %	85 043	1,68 %
6 à 10 ans	149 650	2,32 %	180 155	2,14 %
11 à 15 ans	4 253	4,14 %	7 908	4,14 %
16 à 20 ans	149 518	4,47 %	68 071	4,69 %
	344 295	3,29 %	341 177	2,58 %

Les obligations détenues par la Société se composent essentiellement de titres émis par des municipalités et des gouvernements et leurs organismes. Elles comprennent notamment des obligations émises par la Ville de Montréal qui s'élèvent à 60,6 M\$ (37,4 M\$ en 2021).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2022	2021
Gouvernement du Québec		
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ^(a)	3 143 900	2 962 871
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)	18 907	13 640
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)	231 482	157 182
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)	20 167	48 757
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)	20 104	51 266
Fonds Chantiers Canada (FCC)	31 110	43 365
Décret Vendôme	3 421	37 913
Cité-Mobilité	-	1 082
Autres	-	389
	3 469 091	3 316 465

^(a) Un montant de 156,3M\$ est relatif au programme SOFIL (123,3M\$ en 2021), un montant de 234,2M\$ est relatif au programme PAFFITC (277,2M\$ en 2021) et un montant de 249,6M\$ est relatif au programme PAGITC (255M\$ en 2021).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme relativement à la dette à long terme émise au montant de 3 082,1 M\$ (2 875,9M\$ en 2021) s'établissent comme suit :

	2022			2021		
	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt nominal pondéré
2022	-	-	-	266 484	-	2,56 %
2023	286 587	-	2,71 %	234 994	41 237	2,52 %
2024	225 420	39 049	2,84 %	173 827	80 285	2,41 %
2025	198 253	44 781	2,87 %	146 660	86 019	2,36 %
2026	188 179	44 782	2,85 %	136 586	86 019	2,32 %
2027	171 021	52 682	2,95 %	-	-	-
1 à 5 ans	1 069 460	181 294	2,84 %	958 551	293 560	2,44 %
6 à 10 ans	713 843	268 413	3,06 %	511 341	473 596	2,33 %
11 à 15 ans	502 119	87 119	2,94 %	280 707	181 038	2,41 %
16 à 20 ans	259 852	-	2,64 %	176 065	1 001	2,21 %
	2 545 274	536 826	2,91 %	1 926 664	949 195	2,38 %

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

9. AUTRES DÉBITEURS

	2022	2021
Réclamations de taxes aux gouvernements	36 489	25 120
Comptes clients généraux ^(a)	46 155	89 128
	82 644	114 248

^(a) Une provision pour mauvaises créances de 5,7 M\$ (5,2 M\$ en 2021) a été déduite des comptes clients généraux.

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et ses coûts afférents aux projets d'immobilisations jusqu'à concurrence de 1 100 M\$ (1 100 M\$ en 2021).

De ce montant, une somme de 1 000 M\$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2 %. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de sa date d'émission. Au 31 décembre 2022, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 55 M\$ (700 M\$ en 2021) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 4,39 % (0,27 % en 2021).

La Société dispose d'une marge de crédit commise de 100 M\$ (100 M\$ en 2021) avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande. Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit est le taux de base de l'institution bancaire réduit de 1,00 %, calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Aux 31 décembre 2022 et 2021, la marge de crédit est inutilisée et porte intérêt à un taux de 5,45 % (1,45 % en 2021).

De plus, la Société dispose d'une marge de crédit auprès de Financement-Québec pour la portion des coûts afférents aux projets d'immobilisations prévus à être subventionnés par le gouvernement du Québec (note 13), pour un montant autorisé de 1 135,5 M\$. Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit correspond au taux moyen des bons du Trésor du Québec dont l'échéance est de 91 jours majoré de 0,02 %, calculé au jour le jour et payable au plus tard le premier jour du mois suivant. Au 31 décembre 2022, la valeur nominale des emprunts sur marge de crédit auprès de Financement-Québec totalise 463,3 M\$, incluant des intérêts capitalisés de 5,7 M\$ (aucun en 2021). Le taux sur ces emprunts temporaires est de 4,36 %.

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	420 079	438 575
Salaires et charges sociales	99 377	92 840
Intérêts courus sur la dette à long terme	30 279	25 826
Dépôts et retenues de garantie	2 657	2 396
Passif au titre des sites contaminés ^(a)	11 356	8 171
Prolongation des mesures temporaires (Régime CSN)	6 646	5 970
Autres	1 279	2 012
	571 673	575 790

^(a) Les sites contaminés sont principalement composés de centres de transport (sites à usage non productif ou sites à usage productif soit contaminés par l'usage normal, soit dont la contamination est antérieure à l'usage productif, soit contaminés par un événement imprévu ou accidentel). L'évaluation du passif repose sur les estimations d'experts basées sur les informations connues à ce jour. Les estimations des mesures correctives sont essentiellement composées de coûts de réhabilitation. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts, s'ils étaient confirmés et rencontraient tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une augmentation des comptes clients généraux (note 9).

12. REVENUS REPORTÉS

	2022	2021
Subventions ^(a)	969 801	36 996
Redevances publicitaires	7 986	8 213
Loyers	144	432
	977 931	45 641

^(a) Un montant de 16,2 M\$ est relatif au programme SOFIL (37 M\$ en 2021) et un montant de 953,6 M\$ est relatif au programme PAGTCP (aucun en 2021). Le MTMDQ (ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec) a octroyé sous forme de paiement au comptant des dépenses de six projets incluant le projet de prolongement de la ligne bleue. Cette somme est comprise dans le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (note 6).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Obligations et emprunts bancaires, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 0,45 % à 5,85 % (0,25 % à 6,04 % en 2021), échéant de mars 2023 à décembre 2042	4 848 790	4 593 600

La dette à long terme est constituée d'obligations et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès de Financement-Québec la portion des coûts afférents aux projets d'immobilisations prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec.

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 105,6 M\$ (105,6 M\$ en 2021). Ces swaps réduisent le risque de variation des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	2022				2021	
	Dollars canadiens ^(a)	À refinancer	Échéance nette	Taux d'intérêt nominal pondéré	Dollars canadiens ^(a)	Taux d'intérêt nominal pondéré
2022	-	-	-	-	740 005	2,32 %
2023	707 732	390 490	317 242	2,62 %	647 079	2,58 %
2024	451 237	82 465	368 772	3,26 %	390 312	3,28 %
2025	219 239	-	219 239	2,52 %	158 035	2,29 %
2026	373 942	112 450	261 492	2,53 %	312 448	2,41 %
2027	327 025	36 348	290 677	3,18 %	-	-
1 à 5 ans	2 079 175	621 753	1 457 422	2,82 %	2 247 879	2,57 %
6 à 10 ans	1 027 243	90 817	936 426	2,80 %	846 949	2,61 %
11 à 15 ans	673 969	3 230	670 739	3,05 %	576 157	3,29 %
16 ans et plus	1 068 403	178 801	889 602	3,11 %	922 615	2,96 %
	4 848 790	894 601	3 954 189	2,91 %	4 593 600	2,75 %

(a) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2022	2021
Variation de la dette à long terme		
Solde au début de l'exercice	4 593 600	4 275 492
Nouveaux emprunts ^(b)	582 825	677 150
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(327 635)	(359 042)
Solde à la fin de l'exercice	4 848 790	4 593 600

^(b) En 2022, un montant de 472,7M\$ (410,9M\$ en 2021) a été emprunté auprès de Financement-Québec et un montant de 110,1M\$ (266,3M\$ en 2021) auprès de l'agglomération de Montréal.

	2022	2021
Répartition de la dette à long terme aux fins de son remboursement		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	370 767	343 994
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	1 395 923	1 373 747
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise – gouvernement du Québec	3 082 100	2 875 859
	4 848 790	4 593 600

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

14. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2022	2021
Régimes de retraite à prestations déterminées	(6 635)	(11 488)
Autres types de régimes à prestations déterminées	215 409	201 836
	208 774	190 348

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 105,9 M\$ (96,8 M\$ en 2021). Voir la présente note au point f.

a) Description des régimes

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (ci-après le « Régime CSN ») alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (ci-après le « Régime 1992 »). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 10,172 % (9,760 % en 2021) pour les employés et aussi de 10,172 % (9,760 % en 2021) pour la Société alors que pour le Régime CSN, le taux est de 10,255 % (9,680 % en 2021) pour les employés et aussi de 10,255 % (9,680 % en 2021) pour la Société.

Pour les services rendus avant le 1^{er} janvier 2020, les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen. Quant aux services rendus à compter du 1^{er} janvier 2020, les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire annuel pour chaque année de participation, indexé avant la retraite selon la situation financière du régime, sans dépasser le salaire industriel moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite 1992 aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021, alors que la plus récente du régime de retraite CSN a été effectuée en date du 31 décembre 2020. Aux fins de la comptabilité, les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite 1992 et CSN ont été effectuées en date du 31 décembre 2020.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé et des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

14. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes (voir d)	(6 141 299)	-	(5 957 451)	-
Obligation au titre des prestations constituées (voir e)	6 179 347	248 805	5 994 704	235 273
Situation de déficit	38 048	248 805	37 253	235 273
Pertes actuarielles non amorties	(44 683)	(33 396)	(48 741)	(33 437)
(Actif) passif au titre des prestations constituées	(6 635)	215 409	(11 488)	201 836
(Actif) passif au titre des avantages sociaux futurs	(6 635)	215 409	(11 488)	201 836

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	(2 370)	-	(2 392)	-
Obligation au titre des prestations constituées	40 418	248 805	39 581	235 273
Déficit de capitalisation	38 048	248 805	37 189	235 273

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	5 957 451	-	5 423 802	-
Rendement prévu des actifs des régimes	339 958	-	334 988	-
(Perte) gain actuariel sur le rendement des actifs des régimes	(54 760)	-	307 145	-
Rendement réel des actifs des régimes	285 198	-	642 133	-
Cotisations de l'employeur	82 150	5 369	79 429	3 178
Cotisations des employés	90 466	-	79 215	-
Prestations versées	(273 966)	(5 369)	(267 128)	(3 178)
Solde à la fin de l'exercice	6 141 299	-	5 957 451	-
Juste valeur des actifs des régimes	5 774 793	-	6 258 804	-

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

14. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2022		2021	
	Régimes de retraite ^(a)	Autres types de régimes	Régimes de retraite ^(a)	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	5 994 704	235 273	5 316 071	212 485
Coût des services rendus au cours de l'exercice	157 031	8 079	139 546	6 255
Cotisations au fonds de stabilisation	13 862	-	12 758	-
Coût des modifications de l'exercice	-	(166)	155 027	546
Prestations versées	(273 966)	(5 369)	(267 128)	(3 178)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	340 975	6 506	327 054	6 428
Perte (gain) survenue dans l'exercice sur l'obligation	(53 259)	4 482	311 376	12 737
Solde à la fin de l'exercice	6 179 347	248 805	5 994 704	235 273

^(a) Au 31 décembre 2022, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 673,0M\$ (1 315,4M\$ au 31 décembre 2021) découlant de l'adoption en 2014 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	157 031	8 079	139 546	6 255
Cotisations au fonds de stabilisation	13 862	-	12 758	-
Coût des modifications de l'exercice	-	(166)	155 027	546
Cotisations des employés	(90 466)	-	(79 215)	-
Amortissement des pertes actuarielles	5 559	4 517	4 835	2 556
Gains actuariels non amortis constatés durant l'exercice	-	-	(4 870)	(546)
Charge au titre des avantages de retraite	85 986	12 430	228 081	8 811
Intérêts débiteurs sur l'obligation	340 975	6 506	327 054	6 428
Rendement prévu des actifs des régimes	(339 958)	-	(334 988)	-
Charge (revenu) d'intérêt	1 017	6 506	(7 934)	6 428
Variation de la provision pour moins-value	-	-	(138 617)	-
Charge totale	87 003	18 936	81 530	15 239

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

14. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,10 %
Taux d'actualisation	6,24 %	2,75 %	5,73 %	2,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,76 %	-	6,24 %	-
Taux de croissance des salaires	2,12 %	2,20 %	2,10 %	2,20 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	-	5,55 %	-	5,55 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	-	3,57 %	-	3,57 %
Année où le taux devrait se stabiliser	-	2040	-	2040

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

15. IMMOBILISATIONS

	Solde au 31-12-2021	Augmentation	Dispositions et radiation ^(a)	Solde au 31-12-2022
Coût				
Terrains	183 332	59 106	-	242 438
Immeubles	1 075 083	361 313	-	1 436 396
Infrastructures du métro	2 938 421	389 472	-	3 327 893
Tunnels	328 081	2 335	-	330 416
Infrastructures locales et régionales	86 786	3 117	-	89 903
Matériel roulant - voitures de métro	2 411 360	22 548	-	2 433 908
Matériel roulant - bus	1 664 940	109 277	441	1 773 776
Matériel roulant - véhicules de service	71 492	2 331	2 558	71 265
Améliorations locatives	16 471	-	8 436	8 035
Équipements de bureau et logiciels	397 862	16 545	-	414 407
Machinerie, outillage et équipements	329 653	5 808	-	335 461
	9 503 481	971 852	11 435	10 463 898
Immobilisations en cours	1 655 694	(29 755)	-	1 625 939
	11 159 175	942 097	11 435	12 089 837
Amortissement cumulé				
Immeubles	240 611	33 234	-	273 845
Infrastructures du métro	1 078 736	117 836	-	1 196 572
Tunnels	117 256	1 556	-	118 812
Infrastructures locales et régionales	44 014	11 325	-	55 339
Matériel roulant - voitures de métro	387 412	60 332	-	447 744
Matériel roulant - bus	841 624	93 784	441	934 967
Matériel roulant - véhicules de service	50 064	5 785	2 533	53 316
Améliorations locatives	14 443	1 014	8 436	7 021
Équipements de bureau et logiciels	235 434	51 374	-	286 808
Machinerie, outillage et équipements	168 082	16 418	-	184 500
	3 177 676	392 658	11 410	3 558 924
Valeur comptable nette	7 981 499			8 530 913

^(a) Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2021).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

16. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

	2022	2021
Autres dépôts pour l'achat d'immobilisations	5 865	23 617
Primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	11 751	7 635
Frais payés d'avance	12 147	10 729
Autres	268	530
	30 031	42 511

17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2022	2021
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Compte à recevoir de l'ARTM	(32 930)	(107)
Subventions à recevoir	(152 626)	(358 371)
Autres débiteurs	31 604	(4 599)
Créditeurs et frais courus ^(a)	(41 015)	42 308
Revenus reportés	932 290	(52 635)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	18 426	14 162
Stocks	(9 190)	(4 210)
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat de voitures de métro et les autres dépôts pour l'achat d'immobilisations)	(5 272)	(10 007)
	741 287	(373 459)
Autres renseignements		
Intérêts payés sur les emprunts temporaires	10 372	1 923
Intérêts payés sur la dette à long terme	135 041	125 640

^(a) Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2022 est établi à 310,1 M\$ (273,2 M\$ en 2021). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des créditeurs et frais courus ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie liés à la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme ainsi que du risque de marchandises sur le prix du carburant. Elle n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2022, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Société sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société considère que ces parties seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions financières reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, du compte à recevoir de l'ARTM, des subventions à recevoir autres que les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des autres débiteurs, des emprunts temporaires, ainsi que des créditeurs et frais courus se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

	2022		2021	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements du fonds d'amortissement (note 7)	332 262	370 767	342 102	343 994
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise (note 8)	2 665 082	3 082 100	2 907 907	2 875 859
Dette à long terme (note 13)	4 255 016	4 848 790	4 758 956	4 593 600

La juste valeur des placements du fonds d'amortissement correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont fondées essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt reflète le montant que la Société encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2022, la juste valeur des passifs associés aux swaps de devises et de taux d'intérêt se chiffre à 14,7 M\$ (23,2 M\$ en 2021) et est comprise dans les montants de la dette à long terme.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les principales obligations contractuelles sont les suivantes :

a) Baux à long terme

La Société s'est engagée à verser une somme de 548,1 M\$, en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 28 février 2023 au 31 juillet 2043. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 23,7 M\$ pour 2023, 23 M\$ pour 2024, 23,5 M\$ pour 2025, 24,4 M\$ pour 2026, 24,2 M\$ pour 2027 et 429,3 M\$ pour 2028 et les années suivantes.

b) Swap de marchandises (carburant)

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (4 contrats de swaps) avec des institutions financières dont les dates d'échéances se terminent entre décembre 2023 et décembre 2025. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2022, la Société s'est engagée à payer 0,5832 \$/litre sur 12,4 millions de litres, 0,5450 \$/litre sur 37,3 millions de litres, 0,7177 \$/litre sur 10,8 millions de litres et 0,9240 \$/litre sur 18,3 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 78,8 millions de litres au montant total de 52,2 M\$.

c) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro et de l'accessibilité

Dans le cadre des Grands programmes de maintien des actifs du métro et de l'amélioration de l'accessibilité dans les stations de métro, la Société a octroyé des contrats de services et de fournitures à divers fournisseurs. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2027. Le solde résiduel de ces contrats au 31 décembre 2022 est de 581 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % et 100 % pour un montant total de 461,6 M\$.

d) Contrat d'acquisition de voitures de métro

En 2010 et 2018, la STM s'était engagée à acquérir 468 voitures de métro (54 trains) et 153 voitures de métro additionnelles (17 trains). Ces trains sont totalement en service depuis le 31 décembre 2021. Un solde résiduel de l'engagement subsiste au 31 décembre 2022 et est composé de 7,5 M\$, relativement à la réception d'outillages spécialisés et de pièces de rechange.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % et 90 % pour un montant de 6,2 M\$.

e) Centre de transport Bellechasse

Afin d'augmenter son offre de service bus et d'accueillir les bus supplémentaires, la Société a octroyé de 2019 à 2021, des contrats à des firmes spécialisées pour la construction du centre de transport Bellechasse. Le solde résiduel de ces contrats est de 123,4 M\$ et ces derniers constituent la deuxième phase de la construction du centre qui est prévu s'échelonner jusqu'en 2024.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % pour un montant total de 92,6 M\$.

f) Prolongement de la ligne Bleue

La Société a octroyé des contrats de services professionnels et des contrats de travaux préparatoires pour la réalisation du projet qui s'échelonnent jusqu'en 2029. Le solde de ces contrats au 31 décembre 2022 est de 41 M\$. Du montant de 41 M\$, 3,9 M\$ sont prévus pour la portion des projets connexes non incluse au projet Prolongement de la ligne Bleue (nouveau centre d'attache – secteur nord-ouest et contrôle de trains – ligne Bleue).

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 85 % et 100 % pour un montant de 40,5 M\$.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

20. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'ententes déjà conclues, les droits contractuels présentés à la note 19 – obligations contractuelles, sont composés des revenus de subventions estimés sur les dépenses admissibles.

De plus, un montant estimé à 159M\$ comprend essentiellement des revenus de loyers associés à la location d'espaces, de fibre optique et de droit de distribution. En ce qui concerne l'affichage publicitaire, il a été établi de présenter les redevances minimales selon les ententes alors que pour les revenus de visibilité, seuls les montants connus au 31 décembre 2022 sont présentés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2023	22 369
2024	17 191
2025	11 754
2026	10 467
2027	10 289
2028 à 2037	86 969

21. ACTIFS ÉVENTUELS

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Société a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

22. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Le total des montants réclamés par les parties demandresses s'établit à 1 611,2 M\$ (1 619,3 M\$ en 2021). Ces réclamations incluent une action collective de 1 500 M\$. Quant au solde des réclamations de 111,2 M\$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2022, la direction a provisionné un montant jugé suffisant relativement à ces réclamations. Les avocats de la Société considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

L'action collective de 1 500 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) a été autorisée par la Cour Supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon le RAPLIQ, le réseau de transport en commun que gèrent la Société, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé, soit l'ARTM et Exo) ainsi que la Ville de Montréal serait inaccessible, violant ainsi les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Aucune provision n'a été prise pour cette action collective puisqu'à l'heure actuelle, la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

La Société auto-assure les risques d'accidents routiers de ses véhicules.

b) Obligations environnementales

La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la Loi.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

23. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Cession de biens à caractère métropolitain et acquisition de biens à caractère local

Le 19 mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Selon cette loi, il est prévu que l'ARTM doit acquérir les équipements et infrastructures, appartenant aux organismes de transport en commun, qui ont un caractère métropolitain. Le contrat de transfert des actifs devra préciser la date et les modalités de transfert des biens. Elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux clients d'un seul organisme de transport, seront transférés à ce dernier et verront leur désignation métropolitaine retirée.

Au 31 décembre 2022, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la Société transfère des terminus à l'ARTM, et l'ARTM transfèrera à la Société des stationnements incitatifs et des terminus.

24. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté	999	999
Fonds de roulement	7 000	7 000
Fonds d'immobilisations	31 119	159 668
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	10 124	6 057
Financement des investissements en cours	(553 838)	(632 713)
Dépenses constatées à pourvoir	(116 224)	(110 599)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	7 163 645	6 633 555
	6 542 825	6 063 967

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé, ces informations financières sont reflétées aux conciliations des excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales ainsi qu'à l'endettement total net à long terme présenté au tableau 2.

Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Il doit être renfloué sur une période maximale de 5 ans.

Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 3 décembre 2014. Ce fonds peut uniquement être utilisé pour financer la partie non subventionnée de l'acquisition, réparation ou rénovation de certaines immobilisations.

Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé (suite)

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs.
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émissions et d'intérêts.

	2022	2021
Avantages sociaux futurs	(99 023)	(99 023)
Activités de fonctionnement à financer à long terme		
Frais d'émission et d'intérêts de la dette à long terme	(27 930)	(22 938)
Éléments présentés à l'encontre des dépenses constatées à pourvoir		
Financement des activités de fonctionnement	10 729	11 362
	(116 224)	(110 599)

Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

L'investissement net dans les immobilisations et autres actifs est composé du fonds d'amortissement, qui comprend des sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme et des revenus d'intérêts procurés par ces sommes, de la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la dette reliée à ces immobilisations et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme.

	2022	2021
Actif		
Fonds d'amortissement	370 767	343 994
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	3 082 100	2 875 859
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette aux fins des activités de fonctionnement	(9 075)	(6 787)
Immobilisations	8 530 913	7 981 499
	11 974 705	11 194 565
Passif		
Dette à long terme	(4 848 790)	(4 593 600)
Dette aux fins des activités de fonctionnement	37 730	32 590
	(4 811 060)	(4 561 010)
	7 163 645	6 633 555

Tableau 2 – Endettement total net à long terme consolidé

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Dettes à long terme		
Obligations et emprunts bancaires	4 848 790	4 593 600
Ajouter		
Activités d'investissement à financer à long terme	553 838	632 713
Activités de fonctionnement à financer à long terme	17 201	11 576
Déduire		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	(370 767)	(343 994)
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	(3 082 100)	(2 875 859)
	1 966 962	2 018 036

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de contributions ou d'autres revenus autonomes futurs.